

BVGer E-2264/2019 vom 6. Juni 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-06-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-2264_2019

FR: TAF E-2264/2019 du 6 juin 2019

IT: TAF E-2264/2019 del 6 giugno 2019

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

Les chiffres 4 et 5 du dispositif de la décision du 1er mai 2019, en tant qu'ils ordonnent l'exécution du renvoi du recourant, sont annulés et la cause renvoyée au SEM pour complément d'instruction et nouvelle décision sur ce point.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé à la mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.